

# Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon

## Compte-rendu du Conseil de Communauté Du mardi 14 avril 2017 à 16h00 à DAUPHIN

Mme Michèle BERTIN accueille les participants et leur souhaite la bienvenue.

Le Président ouvre la séance et propose Marie-Christine ALMERAS comme secrétaire de séance.

Il procède à l'appel, le quorum est atteint (35 délégués présents et 2 procurations)

Le précédent compte rendu est adopté à la majorité avec 25 voix pour, 9 voix contre et 3 abstentions.

### 1 – FISCALITE 2017

Le Président propose d'adopter un lissage des taux sur 12 ans.

L'assemblée adopte à la majorité avec une abstention le lissage des taux sur 12 ans.

Le Président propose alors de voter les taux moyen qui nous ont été soumis qui sont les suivants :

- Taxe d'Habitation 6,13 %
- Taxe sur le Foncier Bâti 6,96%
- Taxe sur le Foncier Non Bâti 23,37 %
- CFE 28,99 %

L'assemblée adopte à la majorité avec 23 Voix pour, 12 contre et 2 abstentions.

### 2 – VOTE DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Le président propose d'augmenter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères afin de compenser l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) et de passer de 7,80 % à 8,20%.

L'assemblée adopte à la majorité avec 25 voix pour et 12 voix contre l'augmentation de cette taxe.

### 3 – REDEVANCES DES ORDURES MENAGERES

Le Président précise qu'il y a lieu de voter le montant des redevances pour :

- Mane – Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) : 3 000 €
- Dauphin – Camping « l'Eau Vive » : 2 500 €

Les élus de la commune de St Maime s'accordent pour calquer la redevance de leur camping sur le tarif du camping de Dauphin cette année et pour l'année prochaine une harmonisation sera proposée.

L'assemblée adopte les redevances des ordures ménagères à la majorité avec 25 voix pour et 12 abstentions.

### 4 – BUDGETS PRIMITIFS 2017

#### A. Budget Principal

Le Président donne lecture du budget principal qui s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement 6 091 116,00 €
- Investissement 3 998 544,00 €

L'assemblée adopte le budget principal à la majorité avec 25 voix pour et 12 voix contre.

#### B. Budget Economie

Le président donne lecture du Budget Economie qui s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement : 2 161 000 €
- Investissement : 7 479 138 €

L'assemblée adopte le budget Economie à la majorité avec 23 voix pour et 14 voix contre.

### **C. Budget Déchets Ménagers**

Le Président donne lecture du budget déchets ménagers qui s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement : 1 419 925,00 €
- Investissement : 517 390,00 €

L'assemblée adopte le budget « Déchets ménagers » à la majorité avec 25 voix pour et 12 voix contre.

### **D. Budget SPANC**

Le Président donne lecture du budget qui s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement : 22 600 €
- Investissement : Néant

L'assemblée adopte le budget du SPANC à l'unanimité.

## **5 – OFFICE DU TOURISME**

### **A. Convention pour la vente de livres**

L'assemblée adopte à l'unanimité la convention pour la vente de livres à l'office du tourisme de Banon.

### **B. Adhésion au réseau APIDAE**

L'assemblée décide à l'unanimité d'adhérer au réseau APIDAE pour un montant maximum de 522€ TTC et autorise le président à signer la convention à intervenir.

## **6 – HÔTEL D'ENTREPRISES - Avenants**

Les honoraires de l'architecte doivent être actualisés car la Communauté a souhaité avoir recours à des économies d'énergie qui ont modifié le montant des travaux.

L'assemblée autorise la signature de cet avenant à la majorité avec 21 voix pour, 12 voix contre et 4 abstentions.

## **7 – TRANSPORT SCOLAIRE – Annulation partielle**

L'assemblée autorise à l'unanimité l'annulation temporaire du titre de transport scolaire pour un enfant qui a changé d'établissement scolaire en cours d'année.

## **8 – SUBVENTIONS**

### **• Subvention à l'ADMR**

L'assemblée adopte à la majorité moins 2 abstentions le versement des subventions à l'ADMR de Banon et de Reillanne.

### **• Subvention à l'office du tourisme de Reillanne**

L'assemblée adopte à la majorité avec 30 voix pour et 7 abstentions le versement d'une subvention à l'office du tourisme de Reillanne.

## **9 – FIXATION DU PRIX DES COMPOSTEURS**

L'assemblée décide à l'unanimité de fixer le prix des composteurs à 20 €.

## **10 – DELEGATIONS**

Le Président précise qu'il y a lieu de donner délégation au président afin de pouvoir signer des avenants, d'ester en justice et de défendre la communauté.

Il suggère de donner délégation au bureau pour la passation d'éventuels avenants de moins de 10 000 € ou pour des conventions qui doivent être signées en urgence.

L'assemblée est favorable à cette délégation au bureau à la majorité moins 1 abstention (Mme LAVAULT)

L'assemblée est favorable à la majorité avec 17 voix pour, 14 voix et 5 abstentions pour donner délégation au président pour ester en justice et défendre la communauté jusqu'au mois de juin 2017.

**11 - QUESTIONS DIVERSES**

Séance close à 19h30

Mane, le 27 avril 2017

Le Président de la Communauté de communes  
Haute-Provence Pays de Banon,



*J. Depieds*  
Jacques DEPIEDS.